

*Article 21 du Règlement*

1985, dans un article publié dans *Le Devoir*, le ministre des Finances du Québec soulignait l'urgence créée par ce projet de loi. En décembre dernier, *Le Droit* examinait comment les universités seraient affectées par cette crise. Le rapport de Halifax paru en novembre 1985, constatait que l'Ontario est à la tête des opposants et accuse le premier ministre (M. Mulroney) de manquer à sa promesse.

Les médias ont saisi l'essentiel du projet de loi C-96. Il importe de comprendre ses répercussions à long terme. Il prévoyait l'indexation des sommes versées par habitant à chaque province à un taux égal à la croissance du produit national brut moins 2 p. 100.

D'où vient l'idée de la réduction de 2 p. 100? Est-ce une idée en l'air? Est-elle justifiée? Et, pour commencer, pourquoi faut-il une réduction? Si le PNB augmente, il faut sûrement en faire profiter les provinces: c'est l'essence même de la Confédération.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement soi-disant progressiste-conservateur propose de priver les provinces de 2 p. 100 de la croissance du PNB. J'aimerais qu'un député conservateur de l'arrière-ban nous l'explique.

On a l'impression que le gouvernement juge trop élevée la qualité de nos universités et de nos soins médicaux. Selon les étudiants et les médecins, le taux d'indexation des paiements de transfert devrait être égal au produit national brut plus 2 p. 100 et non moins 2 p. 100, si l'on veut éviter la crise prévue dans les articles et les éditoriaux que j'ai cités.

C'est un sérieux revers pour les provinces d'apprendre que leurs revenus vont diminuer, chaque année, d'une somme qui s'élèvera au cours de l'année financière 1986-1987, à 317 millions de dollars pour l'ensemble du pays. Pour l'Alberta, où les élections ont lieu aujourd'hui, la perte se chiffre à 29 millions pour cette année. L'an prochain, Ottawa versera 676 millions de moins pour les universités et les soins médicaux dans tout le pays.

En 1988-1989, Ottawa accordera un 1 milliard de dollars de moins à l'enseignement et à la santé et, en 1989-1990, ce sera 1.5 milliard de dollars. Vous pouvez constater combien l'écart se creuse progressivement. En 1990-1991, Ottawa réduira ses subventions aux provinces de 2 milliards de dollars, et dans le cas de l'Alberta, de 191 millions de dollars.

Pour l'année financière 1991-1992, le montant sera réduit de 2.5 milliards de dollars. Comme je vous l'ai déjà dit, la réduction totale des contributions fédérales dans le cadre du programme visé par le projet de loi C-96 se traduira par une perte totale de recettes pour les provinces de 8,133 milliards de dollars, entre maintenant et 1982.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, le député a épuisé son temps de parole.

**M. Caccia:** Puis-je déclarer qu'il est 13 heures?

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai bien peur de devoir donner la parole à quelqu'un d'autre ou mettre la question aux voix.

**M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre):** Monsieur le Président, puisqu'il est pratiquement 13 heures, puis-je déclarer qu'il est 13 heures et terminer mes observations après la période des questions?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**LES MINES****LE CONTRAT LIANT HYDRO ONTARIO ET UNE MINE D'ELLIOT LAKE**

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre l'annonce selon laquelle Hydro Ontario et Rio Algom Mines ont décidé de modifier les dispositions concernant le contrat d'uranium d'Elliot Lake, et de ne commencer à prendre livraison des premières commandes d'uranium qu'après 1993. Cette décision entraînera 200 mises à pied à la fin de cette année. C'est un très dur coup pour Elliot Lake.

Étant donné ces pertes d'emplois, il faut que Hydro Ontario et Rio Algom reviennent sur leur décision. Est-il vraiment nécessaire de supprimer ces emplois? En étalant le programme sur une plus longue période, ne pourrait-on pas éviter ces licenciements? Hydro Ontario et Rio Algom sont-elles disposées à offrir un programme de mise à la retraite anticipée?

Il faut que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald) débloque les fonds nécessaires au titre de la réadaptation de la main-d'oeuvre. Il faut aussi que le gouvernement revienne sur sa politique et cesse de considérer comme revenus, aux fins de l'assurance-chômage, les indemnités de retraite anticipée et de cessation d'emploi.

À l'instar des Travailleurs unis de l'automobile et de bien des députés, j'exhorte la ministre à modifier sa politique.